

Séance extraordinaire du conseil d'administration  
Lundi 5 juin 2023, à 18 h 30  
À la salle de regroupement du centre Christ-Roi  
Et par visioconférence  
**Approuvé lors de la séance du 27 juin 2023**

---

Présences :	David Bolduc (visioconférence) Véronique Brault Sarah Brousseau-Bigeault (visioconférence) Mariève Charette, vice-présidente Cynthia Diotte (visioconférence) Marianne Giroux (visioconférence) Mélicca Labelle Philippe Larouche (visioconférence) Julie Pilon Josianne St-Jean Luc Stafford, président (visioconférence) Isabel Venne-Moses (visioconférence)
Absences :	Louise Lanoue Un poste de membre parent est vacant (District de la Rouge) Un poste de membre du personnel est vacant (direction d'établissement)
Directrice générale :	Julie Bellavance
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Personnel d'encadrement non-votant :	Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières est absente
Invité :	Il n'y a aucun invité

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 32.

M. Stafford s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

## **2. CA-2023-06-0264 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Période de questions et correspondance des élèves.
4. Période de questions et correspondance du public.
5. Rapport des comités :
  - 5.1 Comité de gouvernance et d'éthique – 31 mai 2023.
    - 5.1.1 Confirmation ou révision de la décision – dossier 2023-297 (Adoption).
6. Points des services :
  - 6.1 Désignation des membres parents (Information) – SSGCT.
  - 6.2 Désignation des membres du personnel (Information) – SSGCT.
  - 6.3 Politique culturelle RÉ-24 (Dépôt) – SRÉ.
7. Levée de la séance.

L'administrateur David Bolduc propose que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question ni correspondance du public.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS :**

#### **5.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 31 mai 2023**

L'administratrice Mélissa Labelle se retire de la rencontre par conflit d'intérêts.

L'administrateur David Bolduc résume la rencontre ayant eu lieu le 31 mai dernier. Il présente le processus de traitement du dossier.

La directrice générale confirme que la recommandation du comité est conforme à nos balises, mais elle vient préciser certaines informations en demandant que la recommandation en lien avec le ministère de l'Éducation (MEQ) soit modifiée ou retirée. En effet, le ministère nous indique que l'attribution doit être essentielle pour l'élève, sans préciser de notes. Il parle plutôt d'un caractère indispensable. On peut donc présumer que le caractère indispensable fait référence à la note de passage.

Notre cadre de référence se colle à ce que dit le ministère. Il ne faut pas oublier que l'attribution des mesures, alors que les critères ne sont pas atteints, peut avoir un impact sur la sanction des études, pouvant même invalider une épreuve.

La directrice générale suggère une recommandation au Service des ressources éducatives de continuer d'être vigilant au niveau des écrits du ministère et du positionnement régional.

Enfin, elle précise que nos balises ont été validées par le MEQ en septembre 2022.

### **CA-2023-06-0265 : OUVERTURE DU HUIS CLOS**

L'administratrice Véronique Brault propose l'ouverture du huis clos, il est 18 h 48.

Les membres discutent du dossier.

### **CA-2023-06-0266 : FERMETURE DU HUIS CLOS**

Il est proposé par l'administratrice Julie Pilon de clore le huis clos, il est 18 h 58.

Le président, M. Luc Stafford, invite à la réflexion concernant les balises. Le cadre de celles-ci pourrait être plus clair, car les informations semblent insuffisantes pour les parents. Il est recommandé par les membres que la direction du Service des ressources éducatives effectue une présentation du cadre de référence du CSSHL aux membres du conseil d'administration au cours de la prochaine année scolaire ainsi qu'au comité de parents et au comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

### **5.1 CA-2023-06-0267 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – DOSSIER 2023-297**

**Exposé du dossier :** Conformément à notre *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève* (DG-2020-02), le comité de révision (lequel se tient à même le comité de gouvernance et d'éthique) a pour mandat :

- D'étudier la demande de révision en examinant les faits;
- D'entendre les représentations des parties au litige et, s'il y a lieu, des personnes-ressources;
- De présenter au conseil d'administration ses constatations et de faire ses représentations.

Le conseil d'administration prend la décision finale.

**ATTENDU** les balises présentées par le Service des ressources éducatives au comité de révision;

**ATTENDU** les arguments présentés par les parents au comité de révision;

**ATTENDU** les constatations du comité de révision;

**ATTENDU** la recommandation du comité de révision;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marianne Giroux

**DE REFUSER** la demande de révision de décision numéro 2023-297.

**DE DEMANDER** au Service des ressources éducatives de présenter le *Cadre de référence – Balises pour établir les mesures d'adaptation en situation d'apprentissage et d'évaluation*, au cours de la prochaine année scolaire, aux membres du conseil d'administration, au comité de parents ainsi qu'au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résultats du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1\*

L'administratrice Mélissa Labelle est de retour à 19 h 17.

## **6. POINTS DES SERVICES :**

### **6.1 DÉSIGNATION DES MEMBRES PARENTS**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex mentionne que trois (3) postes étaient à pourvoir pour les membres parents au conseil d'administration, soit :

- District du Rapide (EPSJ et Pavillon) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023;
- District de la Lièvre Sud (Jean-XXIII, Val-des-Lacs et Lièvre-Sud) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023;
- District de la Rouge (Trois Sentiers et Méandre) actuellement vacant.

Conformément au *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, la directrice générale a fait parvenir aux parents admissibles un avis de désignation le 14 avril dernier.

Les parents avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour soumettre leur candidature et aucune n'a été reçue, malgré des rappels envoyés le 27 avril et le 1<sup>er</sup> mai. Ainsi, conformément à l'article 13 du règlement mentionné ci-haut, le comité de parents a dû faire parvenir aux parents un nouvel appel de candidatures pour un deuxième tour, permettant cette fois-ci aux parents de se porter candidats pour n'importe quel district disponible. Les parents avaient alors jusqu'au 23 mai pour transmettre leur candidature.

À la séance du comité de parents du 23 mai, à laquelle était invitée la secrétaire générale, il a été constaté la réception d'une seule candidature pour le district de La Rouge (Trois Sentiers et Méandre). Le candidat a donc été élu sans opposition.

Il s'agit de monsieur Patrice Charbonneau. Nous lui souhaitons la bienvenue. Monsieur Charbonneau entrera en fonction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il sera toutefois convoqué pour participer à la séance de cooptation devant se tenir le 7 juin prochain.

Les postes pour les districts de la Lièvre Sud et du Rapide demeurent donc vacants et feront partie d'un processus de désignation à venir au cours de l'automne 2023.

### **6.2 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU PERSONNEL**

M<sup>me</sup> Fex poursuit en mentionnant que trois (3) postes étaient à pourvoir pour les membres du personnel au conseil d'administration, soit :

- Personnel d'encadrement;
- Direction d'établissement;
- Personnel de soutien.

Conformément au *Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, la directrice générale, le 14 avril dernier, a fait parvenir aux membres du personnel admissibles, par catégorie, un avis de désignation les informant des postes à pourvoir et sollicitant leur mise en candidature.

Tous les postes ont été pourvus.

#### Personnel d'encadrement

M<sup>me</sup> Marianne Giroux a été élue comme membre du personnel d'encadrement. Elle poursuit donc son mandat actuel pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M<sup>me</sup> Annie Lamoureux a été élue substitut pour ce poste.

Nous avons reçu une seule candidature pour le poste de personnel d'encadrement non-votant, soit M<sup>me</sup> Annie Lamoureux. Son mandat sera donc renouvelé pour 3 ans.

#### Direction d'établissement

Un vote s'est tenu sur la plateforme *Simple Vote* pour élire M. Vincent Mainville comme nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de direction d'établissement. Nous lui souhaitons la bienvenue. Monsieur Mainville entrera en fonction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il sera toutefois convoqué pour participer à la séance de cooptation devant se tenir le 7 juin prochain.

M<sup>me</sup> Mylène Guénette a été élue substitut pour ce poste.

#### Personnel de soutien

Une seule candidature a été reçue. M<sup>me</sup> Isabel Venne-Moses a été élue sans opposition. Elle poursuit donc son mandat actuel pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il n'y a aucun substitut pour ce poste.

### **6.3 POLITIQUE CULTURELLE RÉ-24**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, dépose le projet de *Politique culturelle* pour consultation. Il sera adopté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 juin prochain.

Depuis de nombreuses années, le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) tient à offrir une programmation culturelle de grande qualité à ses élèves en utilisant un maximum de ressources financières qui lui sont disponibles.

Étant situé en milieu éloigné des grands centres et en milieu socioéconomique faible, il est important pour nous que tous les élèves de notre territoire aient accès à des activités culturelles riches et diversifiées.

Pour ce faire, le CSSHL collabore étroitement avec les partenaires du milieu pour offrir aux élèves une programmation culturelle de grande qualité. Il souhaite ainsi leur faire vivre des expériences inoubliables, et ce, prioritairement dans les infrastructures culturelles de notre territoire.

\*La secrétaire générale mentionne qu'aux termes du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*, il n'est pas possible pour un administrateur de s'abstenir, il faut donc revoir le vote tenu au point 5.1. Le président demande que l'administratrice Mélissa Labelle se retire, il est 19 h 30. Après explication et discussion, l'administratrice Mariève Charette demande à la secrétaire générale d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

L'inscription du vote devra donc se lire comme suit :

Résultats du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Dissidence : 1 (Mariève Charette)

L'administratrice Mélissa Labelle est de retour à 19 h 36.

#### **7. CA-2023-06-0268 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'administratrice Sarah Brousseau-Bigeault propose la levée de la séance, il est 19 h 37.



---

**Luc Stafford, président**



---

**Jacinthe Fex, secrétaire générale**